

Faites le choix d'un  
**ITIINÉRAIRE**  
d'excellence.

“  
Pour devenir **ingénieur**  
**dans l'industrie**,  
j'ai choisi une formation  
en alternance conçue  
par les entreprises.”

Jonathan - 23 ans

**UIMM**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

Diplômés  
Bac +2

# Devenez ingénieur(e) par l'APPRENTISSAGE

ALTERNANCE

École d'Ingénieur / Entreprise

22 formations destinées à des jeunes en formation  
initiale issus de Bac +2 technique / scientifique

Spécialités	Écoles délivrant le diplôme
Bâtiment et travaux publics	EI CESI
Électronique (Électronique Énergie Systèmes)	Polytech Paris-Sud
Électronique et Informatique	Polytech Sorbonne
Électronique et Informatique Industrielle	ENSEA
Energétique	MINES ParisTech en convention avec le CNAM (partenariat ISUPFERE)
Généraliste	EI CESI
Génie Industriel	EI CNAM SUPMECA
Génie Mécanique	Polytech Sorbonne
Informatique	ENSIIE Polytech Paris-Sud
Matériaux	Polytech Paris-Sud
Mécanique	EI CNAM
Mécanique et automatique	ICAM
Mécanique et production	ISEL
Métrologie qualité	EI CNAM
Optronique (Photonique et Systèmes Optroniques)	Polytech Paris-Sud
Sciences et technologies nucléaires	EI CNAM en convention avec le CESI
Systèmes électriques	EI CNAM
Systèmes électroniques	EI CNAM ISTY
Systèmes Informatiques et Industriels	EPF

## CONTACT

 [www.itii-iledefrance.fr](http://www.itii-iledefrance.fr)

 [itii-idf@gim-idf.fr](mailto:itii-idf@gim-idf.fr)

 01 41 92 36 73

## L'ITII ÎLE-DE-FRANCE, C'EST :

- > 2 650 élèves-ingénieurs en formation plus de 1 000 entreprises partenaires
- > 7 organisations Professionnelles
- > FEDENE - FIEEC - FIM - FRTP - GIFAS - GIM SYNTEC INGENIERIE

## CONÇUES AVEC ET POUR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

- > Un partenariat structuré entre le milieu industriel et les Ecoles d'Ingénieurs
- > Une participation des industriels à toutes les étapes de la formation
- > Une pédagogie innovante et adaptée à l'alternance
- > La garantie d'acquiescer les compétences attendues par les entreprises

## AVANTAGES

- > Un diplôme reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)
- > Une expérience professionnelle
- > Un salaire